

Les agents de Mindin à nouveau mobilisés

Pays de Retz — Les personnels des établissements Mindin, à Saint-Brevin, auraient dû être reçus hier par l'élu du Département en charge des personnes handicapées. Le rendez-vous a été annulé.

Entre 120 et 150 agents des établissements publics médico-sociaux de Mindin, à Saint-Brevin-les-Pins, ainsi que des personnels de maison d'accueil spécialisée, se sont rassemblés ce lundi 14 juin, en début d'après-midi, devant le conseil départemental, la délégation de Saint-Nazaire, place Sémard près de la gare. L'objet de la mobilisation est toujours le même depuis la rentrée dernière : obtenir la revalorisation des salaires que ces agents n'ont pas encore touchée, car exclus du Ségur de la santé.

Les syndicats FO et CGT avaient rendez-vous avec Claire Tramier, vice-présidente du conseil départemental, en charge des personnes en situation de handicap, mais l'élu(e) a dû décliner la rencontre pour des raisons de santé. Les syndicats ont été prévenus vendredi mais il était trop tard pour annuler le rassemblement à Saint-Nazaire et le préavis de grève était lancé.

« On ne s'arrêtera pas là »

L'adjoint d'un service de la délégation de Saint-Nazaire a proposé de les rencontrer. Un vote à main levée a refusé. « Nous avons subi le mépris du gouvernement, aujourd'hui le mépris du conseil départemental. On ne s'arrêtera pas là », garantit Yann Le Foll, délégué syndical FO. Le dernier accord du Ségur de la santé, signé le 28 mai, limitait la revalorisation des salaires de 183 € aux titulaires et contractuels des établissements bénéficiant d'un financement total ou partiel de l'assurance maladie.

Ce qui n'est pas le cas des structures dépendant d'un Département. Comme le foyer de vie des Abris de jade, où sont accueillis des adultes en situation de handicap et où sont employées 140 personnes. « On fait partie de la fonction publique hospi-



Quelque 130 manifestants se sont rassemblés devant les services de la délégation nazairienne du Département, avant d'occuper l'entrée de la ville. (PHOTO : OUEST-FRANCE)

alière et on nous refuse cette prime. C'est mépriser les professionnels du secteur du handicap, estiment Gabrielle Clément et Patricia Coroller, du syndicat FO. Aujourd'hui, on nous demande des missions précises, comme travailler sur l'inclusion. Il devient difficile de recruter.»

La conférence sociale annoncée pour octobre devrait réunir autour de la table tous les acteurs du médical et

du médico-social pour définir qui prendra en charge financièrement la revalorisation des salaires. « L'État versera les salaires tels que prévus par le Ségur, les conseils départementaux seront amenés à payer la revalorisation des salaires des personnels aujourd'hui exclus du Ségur », explique Laurent Narzic, de FO.

Il a par ailleurs indiqué que les syn-

dicats comptaient déposer un recours auprès du Conseil d'État pour dénoncer « l'inéquité de traitement entre les salariés ». À l'échelle locale, un courrier a été adressé aux candidats têtes de listes des élections départementales. Un autre l'a été aux députés et sénateurs de Loire-Atlantique. Il n'a reçu aucune réponse.

Florence LAMBERT.

Le transfert de Mindin vu par les candidats aux Départementales

Départementales 2021

Les établissements médico-sociaux Mindin occupent une vingtaine d'hectares en bordure d'estuaire, à Saint-Brevin-les-Pins. Depuis la mise en œuvre du Plan de prévention des risques littoraux, il est acté que ces quatre structures (l'Ehpad Mer & Pins, l'Institut médico-éducatif L'Estuaire, le foyer de vie Les Abris de jade, l'établissement public médico-social Le Littoral) doivent quitter le site, trop exposées aux risques de submersion. Plus d'un millier de salariés travaillent sur le site qui accueille environ 600 usagers. Les syndicats qui s'étaient mobilisés sur la question du transfert des établissements n'ont à ce jour « aucune indication claire. Il devait y avoir en avril, une réunion avec le Département et l'ARS (Agence régionale de santé), les deux financeurs. Elle devrait se dérouler

en septembre », annonce Laurent Narzic, délégué syndical FO. La commune de Saint-Brevin a d'ores et déjà constitué une réserve foncière au Pôle de la Bresse, dont une partie pourrait accueillir un des établissements médico-sociaux de Mindin. Interrogés sur le transfert, les candidats aux élections départementales du canton de Saint-Brevin, Thierry Deville (en binôme avec Marie-Christine Curaudeau) et Xavier Arnaud (en binôme avec Farida Mellal-Tebib) donnent leur point de vue.

Thierry Deville (Divers droite)

« Dans le mandat municipal précédent, j'étais adjoint aux sports. J'ai beaucoup travaillé avec l'association qui œuvre pour le sport adapté à Mindin. Le départ des établissements Mindin créerait une rupture pour les résidents, qui ont ici leurs repères. Des familles sont venues s'installer dans les environs pour s'occuper



Thierry Deville. (PHOTO : DR)

d'eux. Et d'un point de vue économique, les établissements font travailler des artisans locaux. Le départ est incontournable en raison des risques de submersion mais les structures doivent rester dans notre secteur, celui de la communauté de communes du Sud Estuaire. Qu'elles partent dans la métropole nantaise, j'y suis totalement opposé.

La décision finale revient à l'ARS qui s'appuie sur les arguments du Département. Compte tenu de mon implication personnelle au sein de ces établissements, je me bagarrerai pour leur maintien dans la communauté de communes. »

Xavier Arnaud (Divers gauche)

« Je suis moniteur-éducateur depuis plus de vingt ans à Mindin et depuis deux ans, aux Abris de jade. Il faut prendre la dimension globale du dossier et ne pas laisser croire que ces établissements resteront dans le

canton. Ce serait démagogique. Car il faut regarder cette délocalisation à l'échelle des besoins des usagers, des familles et des salariés, sans se focaliser sur Saint-Brevin. Il faut associer les salariés de ces établissements à la réflexion menée, tout comme les communes qui ont des propositions d'accueil à faire. Deux unités du foyer de vie ont été créées à Saint-Père-en-Retz, c'est une réussite. Le Département est prêt à financer ces établissements si la politique d'inclusion des usagers est forte, c'est-à-dire la volonté d'intégrer les usagers dans la cité. Il a été dit que les activités de ces établissements seraient réparties pour un tiers à Saint-Nazaire, un tiers à Saint-Brevin et un tiers dans la métropole nantaise.

Il faut voir ce qui convient le mieux à tout le monde. »



Xavier Arnaud. (PHOTO : DR)

F. L.